

Procès-verbal de la consultation publique de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

À une séance de consultation publique de de la municipalité, tenue au sous-sol du 115,
route de l'Église, le 2 décembre 2024 à 19h et laquelle sont présents :

Madame Francine DUBÉ
Monsieur Alain APRIL
Madame Diane LEPAGE
Madame Valérie BEAULIEU

Sous la présidence de Mme Francine Dubé, mairesse qui agira en tant que présidente de
la consultation publique.

M. Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est
également présent et agira en tant que secrétaire de la consultation publique.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation des projets de règlement
5. Projet de règlement no 2024-05 fixant le nombre de membres composant le conseil
municipal
6. Levée de la séance

MOT DE BIENVENUE

Mme la présidente souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à 1 personne dans
la salle et ouvre la séance à 19h00

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de la présente séance est adopté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance est adopté.

Procès-verbal de la consultation publique de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT

Mme la présidente présente le sommaire des projets de règlement faisant l'objet de la présente consultation publique, il y a un seul projet.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-05 FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL

Mme la présidente, Francine Dubé, présente le projet de règlement.
Les personnes dans la salle sont invitées à prendre la parole.

M. Morin pose une question sur la répartition de la masse salariale des élus. Mme la présidente répond à la question.

Les personnes dans la salle sont invitées à reprendre la parole. Une deuxième invitation est faite par Mme la présidente.

Aucune personne présente ne demande à prendre la parole.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07.

Saint-Pierre-de-Lamy, le 2 décembre 2024

Francine Dubé, présidente

Jean-Michel Meilleur, secrétaire